

EDITO

Nouveau procès à Briançon de personnes solidaires, accusées d'avoir violé la loi (Code sur l'entrée et le séjour des étrangers et de la demande d'asile), alors qu'elles cherchaient tout simplement à appliquer une autre loi bien plus fondamentale : l'assistance à personne en danger (Code pénal art. 223-6). D'autres ont fait la même chose cette semaine à Marseille en squattant une maison inoccupée pour des familles à la rue. Une personne solidaire ne se pose pas la question : *Qu'est-ce qu'il va m'arriver si je fais quelque chose ?* mais plutôt : *Qu'est-ce qu'il va leur arriver si je ne fais rien ?* D'un point de vue éthique, y'a pas photo !

DÉFENSE DES DROITS

Deux nouveaux solidaires poursuivis par la justice. Le 19 novembre 2020, à Montgenèvre, deux solidaires ont été interpellés lors d'une maraude de l'unité mobile de mise à l'abri (UMMA), organisée par *Médecins Du Monde* et *Tous Migrants* alors qu'ils portaient assistance à une famille composée de deux enfants mineurs, d'une femme enceinte d'environ huit mois et de son mari. Pendant que la famille se faisait refouler pour la deuxième fois en Italie, les deux solidaires ont été placés en garde à vue pendant 24h. Convoqués devant le tribunal de Gap le 4 décembre 2020, ils sont poursuivis pour « *aide à l'entrée, la circulation ou le séjour irrégulier d'étrangers en situation irrégulière* » lors d'une maraude pourtant effectuée en France dans le cadre du protocole d'intervention de l'UMMA. Dernière nouvelle : l'audience est reportée en mai 2021. Lire le communiqué de presse : <https://cutt.ly/whkaalK>

Evacuation du squat du Petit Séminaire. Cette petite cité, relativement isolée, située après Frais Vallon, était habitée par plus de 200 personnes, essentiellement en demande d'asile, éventuellement dublinées. Un arrêté de péril a été pris par la municipalité en raison de réels dangers. Au fur et à mesure des 4 « petits » incendies de ces derniers jours, les occupant.e.s ont été mis à l'hôtel, ce qui est nettement préférable aux gymnases qui avaient été réservés. Après négociations, la Préfecture avait promis de ne pas contrôler la régularité du séjour. Lundi matin, 30 novembre, il restait donc bien peu de monde en rapport aux 4 bus, 4 voitures de pompiers et surtout 15 fourgons et autant de voitures de Police, avec des policier.e.s équipé.e.s comme des robotcops, même le fusil mitrailleur ne manquait pas à la panoplie. Pourquoi tout ce déploiement de « force » si c'était simplement « pour que tout se passe tranquillement » ? Cela s'est mieux passé que les plusieurs évacuations passées, mais la Préfecture devrait apprendre les bienfaits de la concertation avec les associations de terrain et la proportionnalité des forces à engager. Normalement, toutes ces personnes devraient bénéficier de l'engagement ministériel de non-remise à la rue, au moins pendant l'hiver. Les associations s'organisent pour le suivi.

Le Tribunal administratif désavoue (encore une fois !) la Préfecture. À la frontière, à Menton, les migrant.e.s sont détenu.e.s dans un lieu inadapté, dans des conditions déplorables et sans que les associations puissent y accéder. Le Tribunal administratif, par une ordonnance du 30 novembre (sur un référé suspension, déposé par l'ANAFE et Médecin du monde), recadre le préfet, et lui demande de revenir sous 30 jours, aux droits élémentaires.

Occupation d'une grande maison en plein cœur de Marseille. Voici la déclaration que la trentaine d'habitant.es a donné à la presse le 2 décembre : « *Nous occupons ce vaste bâtiment, afin de nous loger dignement et de bénéficier d'un lieu stable où nous pouvons vivre normalement au quotidien. Nous sommes occupant.es sans droit ni titre de ce bâtiment, et nous revendiquons la réquisition du lieu. Nous sommes des familles et des personnes qui vivons dans des conditions difficiles, instables et stressantes : à la rue, dans des hôtels ou des lieux occupés de manière précaire... Nous avons besoin d'un logement stable où vivre normalement, dormir dans une chambre, cuisiner librement, accueillir notre famille et nos ami.es, être tranquilles* ». A lire sur <https://clck.ru/SFhps>

Journée « décryptage » sur l'impunité. Co-organisée par le Pôle Solidarités Internationales-Europe, la Cimade Centre-Ouest et le CRID (Centre de Recherche et d'Information pour le Développement), cette journée aura lieu le vendredi 11 décembre 2020, sous forme de webinaire, et sera diffusée en direct sur le site internet de La Cimade et du CRID. L'objectif est celui d'analyser et de décrypter les conditions qui permettent à des violations des droits humains de rester impunies, ainsi que de présenter des exemples concrets de mobilisations contre l'impunité. Trois sous-thématiques : Migrations, Israël-Palestine, environnement. Le programme sur <https://clck.ru/SD3mt>

LA VIE DES ASSOS

Réunion avec la municipalité. Audrey Garino, adjointe aux affaires sociales, accompagnée d'Emilie Touchot, nous ont accordé une entrevue d'une heure pour parler de notre demande d'un local adapté. L'élue nous a expliqué que la mairie était submergée de demandes du même type et qu'il faudrait donc envisager des lieux partagés avec d'autres associations oeuvrant sur le même créneau. Par ailleurs, un inventaire est en train d'être fait au sujet des locaux appartenant à la municipalité. Pratiquement, il est probable que nous n'ayons pas de proposition concrète avant l'été. Nous nous organiserons donc en conséquence. Nous leur présenterons le projet de la *maison de l'Hospitalité* un peu plus tard, même si elles sont déjà au courant, puisqu'il est inscrit dans le programme du Printemps Marseillais. Nous vous tiendrons au courant.

La Maison Bessoulie. On dénombre de plus en plus de personnes qui souhaitent donner du sens à leurs vacances. Il est possible d'inventer une forme de tourisme solidaire dans les Alpes, où il peut être un outil au service de la solidarité locale. La *Maison Bessoulie* est un projet de ce type, mêlant hospitalité et tourisme, un lieu de solidarité innovante et durable avec les personnes exilées dans la vallée de Serre Chevalier Briançon. Ainsi, il est prévu la réhabilitation de l'ancien Centre Alpin de la Jeunesse (CAJ), dans le village du Bez, à La Salle les Alpes. L'initiative est portée par l'association *Quatorze* (collectif d'architectes et d'urbanistes développant une architecture sociale et solidaire) en partenariat avec la FUAJ et la Plateforme (collectif inter-associatif né dans le Briançonnais autour des dynamiques citoyennes d'accueil des personnes exilées). Comment soutenir la Maison Bessoulie ? Par un coup de pouce financier : <https://www.kisskissbankbank.com/fr/projects/maisonbessoulie> et/ou un coup de main pour les travaux à effectuer. Toutes les infos sur <https://maisonbessoulie.org/>

SANTÉ. INFOS UTILES

PASS APHM (Parcours Accès Santé Spécifique). **PASS ADULTE** : en raison de la situation, l'entrée se fait au 156 rue St Pierre. Contacts : accueil, 04 91 38 78 79 ; médecin présent : 04 91 38 99 66. Accessible tous les jours du lundi au vendredi à l'exception du lundi après-midi. Sans rendez-vous : mardi, jeudi et vendredi matin ; rendez-vous partenaires : lundi et mercredi matin.

PASS DENTAIRE. Il est situé au Pavillon 1 au sein de l'hôpital la Timone. Contact : assistante sociale : 04 91 38 81 23 - laetitia.reyre@ap-hm.fr.

PASS MÈRE-ENFANT. Le service se trouve maintenant, avec la PASS Dentaire au bâtiment 1 / G.

Contact : infirmière : 06 16 19 07 52 - berengere.bonot@ap-hm.fr ; assistante sociale : 04 91 38 81 23 - laetitia.reyre@ap-hm.fr

PASS MOBILE : le camion est localisé les lundis toute la journée devant la PADA à Bougainville.

L'équipe est composée d'un médecin généraliste, d'une infirmière et d'une assistance sociale. Il n'y a plus de gynécologue.

OBSERVATOIRE ET DÉFENSES DES DROITS DES USAGERS (ODDU). L'ODDU recentre ses actions sur les usagers de drogue. L'équipe continue ses rendez-vous et accompagnements avec les usagers en présentiel. Contact : oddu13@gmail.com

RESTAURANT SOCIAL NOGA. Il est rappelé aux équipes que l'accès en temps normal se fait sur orientation par les partenaires. Ainsi *Noga* demande de prévoir l'inscription des personnes dans la mesure du possible.

BOUTIQUE SOLIDARITÉ. Du lundi au vendredi de 9h à 11h, accueil de jour de la fondation Abbé Pierre, 16 rue Loubon 13003

PROJET ASSAB : Mise en réseau en faveur de l'accès aux droits et de l'accès aux soins et la continuité des soins pour les personnes sans abri à Marseille. Davantage d'informations sur : <https://projetassab.org/actualites/>

Dispositif coup de pouce de l'AAJT. Il permet d'octroyer des bourses de 200 à 1500 euros à des jeunes de 18 à 30 ans bénéficiaires de la protection internationale (réfugiés ou protection subsidiaire) et aux ex-Mineurs Non Accompagnés (jeunes majeurs, sortis des filières de la Protection de l'Enfance, en dynamique d'insertion). La prochaine commission d'attribution Coup de Pouce se réunit **le 17 décembre 2020**. Pour permettre le traitement des dossiers, merci de faire parvenir les demandes **au plus tard jeudi 10 décembre**. Pour plus d'infos : claire.louazel@ajjt.asso.fr

AGENDA

La 8ème rencontre de l'hébergement solidaire du Réseau Hospitalité Marseille ne se tiendra pas le mercredi 13 janvier 2021 mais le **jeudi 28 janvier** au Théâtre de l'Oeuvre, 1 rue Mission de France, Marseille 13001.

LES APPELS « HÉBERGEMENT »

Entre le 28 novembre et le 4 décembre, le Réseau Hospitalité a reçu et relayé 1 demande d'hébergement concernant un jeune adulte.